

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1200

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le syndicat professionnel habillement Rhône-Alpes - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite mener une politique de développement dans les secteurs de la mode et affirmer le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Ce soutien s'inscrit en cohérence du contrat d'objectifs régional et il fait suite à la convention qui a été signée le 27 mars 2000 entre la Communauté urbaine et Atexha (association coordonnant l'ensemble des actions menées par les professions du textile et de l'habillement et qui regroupe l'ensemble des syndicats professionnels de ces secteurs).

La politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Un potentiel économique de premier ordre :

L'agglomération lyonnaise possède un potentiel de premier ordre, sur un plan national, voire international, dans les secteurs de la mode : textile, habillement, bijouterie, cosmétologie, design et au niveau plus régional, dans l'ameublement.

Ce potentiel s'explique par l'histoire et le patrimoine économiques de Lyon : chimie, soierie, tissage, tissus techniques, place du bijou depuis le XVI^e siècle... et s'appuie aujourd'hui sur un tissu économique riche et diversifié, associant grands groupes internationaux, entreprises locales dynamiques et créatives et sous-traitants experts.

Les enjeux de cette politique pour l'agglomération lyonnaise :

Ils sont de plusieurs ordres :

- affirmer l'image de Lyon comme une métropole européenne créative et ce, à travers l'image de la mode et du concept d'intelligence,
- mettre en synergie les atouts de Lyon dans les industries de la création,
- tendre vers une excellence à vocation internationale : en complément de son activité de fabrication, Lyon doit s'affirmer comme lieu de création et travailler à un rayonnement international,
- participer à la dimension touristique et culturelle de l'agglomération à travers l'image de la mode.

Un concept : Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

L'objectif est de positionner Lyon comme la ville où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles, propres à capter les marchés de demain.

La politique de développement

Elle propose un plan d'actions qui se décline selon trois axes :

- le soutien à la création,
- la valorisation, l'innovation et la recherche,
- les événements-salons.

Le syndicat professionnel Habillement Rhône-Alpes

Habillement Rhône-Alpes est un syndicat professionnel régi par l'article L 411-1 du code du travail. Depuis sa création en 1967, Habillement Rhône-Alpes est le groupement professionnel des entreprises régionales de l'Habillement.

Outre les services classiques apportés aux entreprises tels que formation, assistance juridique, documentation, action syndicale et lobbying, Habillement Rhône-Alpes impulse de nombreux projets de développement pour les entreprises régionales.

Le partenariat Communauté urbaine-Habillement Rhône-Alpes

Le syndicat professionnel habillement Rhône-Alpes est un partenaire majeur de la Communauté urbaine dans le cadre de la politique Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création.

L'exécutif de la Communauté urbaine a approuvé le 23 septembre 2002 la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et Habillement Rhône-Alpes. Celle-ci portait sur le soutien à Habillement Rhône-Alpes pour l'organisation, avec l'Institut mode méditerranée, de la convention d'affaires : affaires de mode qui a eu lieu au début de décembre 2002 à Marseille.

Pour la collectivité, le soutien à Habillement Rhône-Alpes recouvre plusieurs dimensions importantes :

- le soutien au développement et la valorisation des secteurs de la mode de l'agglomération lyonnaise,
- la participation à la promotion de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création,
- le développement international de l'agglomération,
- le soutien à la création d'activités, composante indispensable du dynamisme économique de l'agglomération et priorité de la politique économique communautaire.

Le projet

La Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien aux missions proposées par Habillement Rhône-Alpes pour l'année 2003, à savoir :

La création de l'espace mode

Cet espace sera créé au cours de l'année 2003 afin de dynamiser le développement industriel et international des entreprises du secteur de l'habillement. Il sera créé sous la forme d'une association dont l'objet sera de favoriser par tous les moyens en Rhône-Alpes, en France et à l'étranger le développement de la mode en général et plus particulièrement de tous les acteurs de la mode.

Une telle structure de développement existe déjà pour les entreprises régionales du textile : l'espace textile.

L'espace mode et l'espace textile s'installeront prochainement à la villa Créatis à Vaise et animeront conjointement ce lieu.

La création de l'espace mode est incluse dans le contrat sectoriel signé récemment entre l'Etat, le Conseil régional Rhône-Alpes et les professions du textile et de l'habillement.

Organisation de la convention affaires de mode -édition 2003-

La première édition de cette manifestation a eu lieu début décembre 2002 à Marseille.

Pour l'année 2003, affaires de mode aura lieu mi-novembre à Lyon. Autour de la convention d'affaires, plusieurs événements auront lieu : défilé, rencontres entre professionnels de la mode et grand public...

L'objectif est d'attirer à Lyon en 2003, les personnalités et les gens intéressés par la mode, afin de les faire réfléchir et agir ensemble. Ce sera l'occasion également de promouvoir les professionnels lyonnais et marseillais de la mode, ce qui permettra à ces deux territoires de représenter un poids économique important au niveau international.

Affaires de mode est inclus dans le contrat sectoriel.

Création d'une base de données

Cette base de données permettra de recenser les façonniers et métiers d'arts en Rhône-Alpes et dans l'agglomération lyonnaise, utiles aux entreprises de l'habillement créatrices.

Ce projet est inclus dans le contrat sectoriel.

Réalisation d'un ouvrage de promotion

Le document s'insère dans une politique de communication qui répond à trois objectifs principaux :

- positionner Lyon comme ville de mode, dans un contexte de concurrence entre les villes françaises et européennes,
- promouvoir les créateurs, les produits et les savoir-faire pour renforcer le développement de la filière,
- fédérer les entreprises autour d'Habillement Rhône-Alpes pour favoriser leur mise en réseau à l'échelle régionale.

Le contenu de cet ouvrage permettra de mettre en valeur les filières, les créateurs, les entreprises, les savoir-faire, le patrimoine de la région et de l'agglomération lyonnaise.

La réalisation de cet ouvrage est soutenue par le Conseil régional

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine verse au syndicat professionnel habillement Rhône-Alpes une subvention d'un maximum de 96 000 € pour l'exercice 2003 afin de permettre la réalisation des missions proposées ;

Vu ledit dossier ;

Vu la convention signée le 27 mars 2000 avec Atexha ;

Vu sa délibération en date du 23 septembre 2002 ;

Vu l'article L 411-1 du code du travail ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la convention avec le syndicat professionnel habillement Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondant à 96 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,